

## QUE FAIRE DE MES DÉCHETS PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT ?

En cette période d'épidémie de COVID-19, Pays de Montbéliard Agglomération vous rappelle les consignes importantes à respecter pour bien gérer la collecte, le tri et le recyclage de vos déchets.

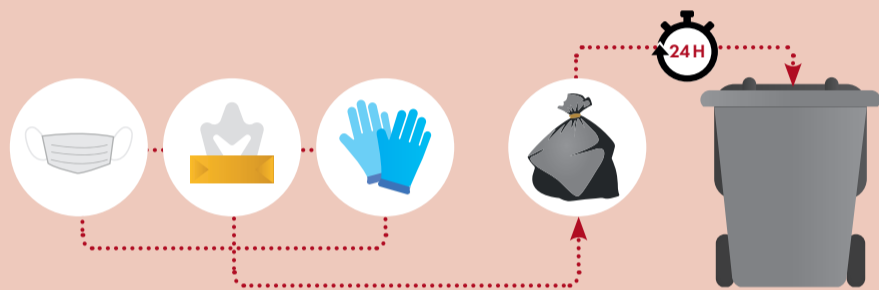
### ■ LES DÉCHETS LIÉS À L'ÉPIDÉMIE

JE TRIE AVEC PRÉCAUTION MES DÉCHETS LIÉS À L'ÉPIDÉMIE POUR NE PAS RISQUER D'ÊTRE CONTAMINÉ ET POUR PROTÉGER LES AGENTS CHARGÉS DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES.

#### ATTENTION :

- Veillez à respecter les nouvelles consignes concernant les déchets liés à l'épidémie.

Pour des raisons sanitaires, il est demandé aux particuliers que les **mouchoirs, masques et gants usagés** soient jetés dans un **sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel**. Ce sac doit être **soigneusement refermé puis conservé 24 heures** avant d'être placé dans le **bac à ordures ménagères**. **Ne surtout pas déposer ces déchets au point recyclage**. Un double ensachage est conseillé.



### ■ LA COLLECTE DES BIODÉCHETS & LE COMPOSTAGE

LA COLLECTE EXPÉRIMENTALE MISE EN PLACE DANS CERTAINS QUARTIERS ET CERTAINES COMMUNES EST MAINTENUE.



Les habitants concernés peuvent continuer à déposer leurs biodéchets dans les conteneurs mis à leur disposition mais doivent disposer de leur attestation de déplacement dérogatoire.

Pour votre **COMPOSTEUR INDIVIDUEL**, continuez à l'alimenter avec vos biodéchets comme d'habitude, et lavez-vous les mains après. Pour rappel, les déchets verts peuvent être incorporés en partie au compost, mais aussi être broyés sur place ou servir de paillage pour votre jardin.

Dans le cas d'un **COMPOSTEUR PARTAGÉ**, renseignez-vous auprès de votre référent de site, car il/elle aura reçu des consignes de la part de la collectivité. Pour les projets émergents, nous restons disponibles pour vous accompagner

(contact par mail à [ambassadeurs.tri@agglo-montbeliard.fr](mailto:ambassadeurs.tri@agglo-montbeliard.fr))

### ■ LES POINTS RECYCLAGE



LA COLLECTE DES POINTS RECYCLAGE EST MAINTENUE PENDANT LE CONFINEMENT.

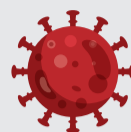
Veillez à bien découper les cartons volumineux pour ne pas saturer les conteneurs.

#### ATTENTION :

- Surtout, ne déposez aucun encombrant au point recyclage.
- Ne déposez aucun déchet souillé (gants, masques,...) dans les conteneurs.
- Pour vous rendre au point d'apport volontaire, il vous est demandé, en accord avec la sous-préfecture, de grouper votre déplacement au point recyclage le plus proche de chez vous avec une autre sortie figurant sur l'attestation de déplacement dérogatoire. Si et seulement si cela n'est pas possible, précisez un motif type « tri » ou « évacuation des déchets au point recyclage le plus proche ». Dans tous les cas, il vous faudra produire votre attestation de déplacement dérogatoire.



Les organismes indépendants de PMA qui collectent les textiles déposés dans les bornes dédiées ont stoppé leur activité pour le moment. Ne les déposez surtout pas au pied de ces bornes pendant le confinement car ils seraient incinérés.



## COVID - 19 coronavirus INFORMATION

**Consignes applicables  
du lundi 4 au jeudi 7 mai 2020**



**LES 6 DÉCHÈTERIES FIXES DE PAYS DE MONTBÉLIARD AGGLOMÉRATION ROUVRENT À COMPTER DU 4 MAI PROCHAIN SELON L'ORGANISATION SUIVANTE :**

Ouverture du lundi au vendredi uniquement le matin de 9h à 13h.  
Les déchèteries seront fermées le 8 mai.

→ Régulation des apports selon l'immatriculation : **paire les jours pairs** (lundi 4 et mercredi 6 mai) et **impaire les jours impairs** (mardi 5 et jeudi 7 mai), ceci afin de réguler les flux et limiter les files d'attente.

**JOURS PAIRS**  
=  
Plaques paires



**JOURS IMPAIRS**  
=  
Plaques impaires



→ 3 véhicules en simultanément sur la plateforme au maximum avec régulation du flux 1 sortant/1 entrant.

**3 VÉHICULES MAXIMUM**



→ **Dépôts possibles** pour les déchets verts, les encombrants, le bois, le plâtre, les pneus et la ferraille.



→ Les gravats, déchets toxiques, vêtements, mobilier et Déchets d'Équipements Electroniques et Electriques (D3E) **ne seront pas acceptés**.



Pas d'utilisation des cartes de déchèteries et les demandes de création/remplacement de cartes resteront possibles mais uniquement par demande à l'adresse [collectes-dechets@agglo-montbeliard.fr](mailto:collectes-dechets@agglo-montbeliard.fr)

→ Pas d'aide pour le déchargement et pas de prêt de matériels.

→ La déchèterie mobile est accessible aux jours et horaires indiqués sur votre calendrier de collecte consultable sur [agglo-montbeliard.fr](http://agglo-montbeliard.fr) rubrique **Les collectes**.

#### OBLIGATIONS DES USAGERS

- Respect du jour de passage en fonction de la plaque d'immatriculation et des déchets acceptés,
- 1 voyage/jour maximum,
- Port du masque conseillé,
- 1 seule personne / véhicule
- Mutualisation de votre déplacement avec une autre sortie figurant sur l'attestation de déplacement dérogatoire,
- Respect des gestes barrières,
- Déchargement des déchets sans aide.

Nos agents comptent sur votre bienveillance. Pensez à eux.

### ■ LES COLLECTES D'ENCOMBRANTS

LES COLLECTES DES ENCOMBRANTS EN PORTE-À-PORTE SONT SUSPENDUES JUSQU'À NOUVEL ORDRE.

#### ATTENTION :

- Les dépôts sauvages sont INTERDITS et sanctionnés d'une amende de 1 500 €. Merci de respecter l'espace public et le travail des agents de collecte.
- Votre bac à ordures ménagères ne doit pas remplacer le dépôt en déchèteries, car le traitement en sera alors affecté. Merci de ne pas compliquer le travail des agents déjà très mobilisés et au contraire de faciliter leur quotidien.